AR Prefecture
017-211700109-20250724-DEC_14_2025-DE
Reçu le 24/07/2025

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
COMMUNE D'ANGOULNS

N° DEC 14 / 2025

DECISION RELATIVE A L'ACQUISITION DE DECORATIONS DE NOEL

Le Maire de la Commune d'ANGOULINS-SUR-MER,

VU l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé le MAIRE, par délégation, de prendre les décisions prévues aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient de renouveler les matériels obsolètes et endommagés par les conditions climatiques de l'hiver,

CONSIDERANT la consultation engagée en mai 2025 pour la fourniture de décorations de noël, et l'analyse faite par les responsables des services techniques et administratif,

VU l'offre de la société BLACHERE ILLUMINATION pour assurer cette fourniture,

DECIDE

ARTICLE 1er : Est acceptée l'offre de prix de la société BLACHERE ILLUMINATION- 22 Allée des Bourguignons – 84 440 APT pour la fourniture de décorations de noël un montant **de 5462,35 € HT soit 6554.82€ TTC**.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont inscrits sur le Budget 2025, opération 186.

ARTICLE 3 : La présente décision, qui sera inscrite sur le registre des délibérations du conseil municipal et publiée, est transmise à :

- Monsieur le PREFET de la CHARENTE-MARITIME

Fait en Mairie, le 24 juillet 2025

LE MAIRE,
JEAN PIERRE NIVET

MAIRIE D'ANGOULINS S/MER 17690

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le... 24/07/2025
Publication du.... 25/07/2025
Notification du..... 25/07/2025

MAIRIE D'ANGOULINS S/MER R.F. 17690

Pour Le Maire et par délégation,
Laurence VERDON
DSTU